

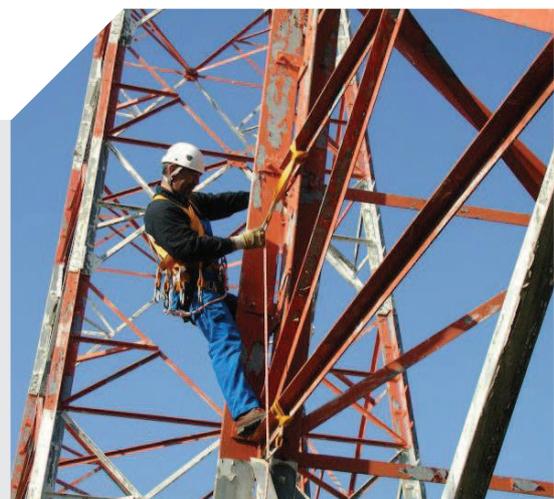
## ▶ TRAVAIL EN HAUTEUR

# TRAVAIL SUR PYLÔNE DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE

Art.R.4323-106 (Décret 2008-244) : l'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

## OBJECTIFS

- ✓ Être capable d'utiliser ses EPI pour travailler en hauteur et sur pylône en toute sécurité.
- ✓ Savoir analyser les risques de chute de hauteur selon le lieu d'intervention.
- ✓ Savoir installer des dispositifs d'ancrage provisoires (ex : « ligne de vie évolutive ») ou utiliser ceux existants.
- ✓ Savoir évacuer une personne suspendue.
- ✓ Connaître la réglementation en vigueur.
- ✓ Respecter les procédures lors des phases successives de déplacement.



## CONNAISSANCES ACQUISES

- ✓ Sensibilisation aux risques de chute.
- ✓ Réglementation sur les travaux en hauteur : Décret 2008-244 et les différentes recommandations (CNAM, INRS..).
- ✓ Savoir analyser efficacement les situations de travail en hauteur.
- ✓ Régler correctement son harnais et effectuer le bon positionnement des différents accessoires.
- ✓ Identifier les différents types d'EPI contre les chutes de hauteur.
- ✓ Adopter les bons gestes et postures sur le poste de travail.
- ✓ Savoir analyser les risques liés à l'environnement lors de l'installation et l'utilisation de la ligne de vie évolutive.
- ✓ Savoir évacuer une personne suspendue.

Durée de base : de 2 à 3 jours.  
Nombre maxi de stagiaires : recommandé 6.  
Déroulement : 1/2 j. théorie et pratique.  
Population concernée : salariés intervenant en hauteur.  
Un support sera remis à chaque participant.